



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2026

Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

N°2025_134

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Brignais s'élève pour l'année 2026 :

- pour la section de fonctionnement à 294 300 € (contre 292 960 € en 2025), équilibrée en dépenses et en recettes
- pour la section d'investissement à 1 000 € (1 000 € en 2025), équilibrée en dépenses et en recettes

Ces dépenses permettent d'assurer au sein du C.C.A.S. :

- une référence action sociale-logement
- une référence seniors
- une référence handicap

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du C.C.A.S. de Brignais pour l'exercice 2026 s'élève donc à 197 000 € (contre 193 000 € au budget primitif 2025).

Il est précisé que la Ville ne versera pas de subvention d'équilibre à la Résidence autonomie Les Arcades.

Les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2026 tant pour le C.C.A.S que pour la Résidence autonomie Les Arcades ont été présentées au cours du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 4 décembre 2025.

Le budget primitif du C.C.A.S et le budget annexe de la Résidence autonomie Les Arcades seront soumis au vote du conseil d'administration, lors de la séance du 18 décembre 2025.

La demande de subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2026 pour le Centre communal d'action sociale a été vue lors de la commission n° 1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 10 décembre 2025 et de la commission n° 2 « Solidarité et vie scolaire » du 10 décembre 2025 dans le cadre des présentations du budget de la Ville – exercice 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 30 voix pour, 2 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER le versement d'une subvention d'équilibre, d'un montant de 197 000 €, au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour l'année 2026
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 657363 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD

